

Stress test pour la protection des données européenne

Les élections européennes seront un test clé pour la jeune législation européenne en matière de protection des données, souligne l'autorité européenne. En Belgique, les coutures craquent.

Moins d'un an après l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD), le contrôleur européen de la protection des données a lancé un appel à la vigilance, mardi. «Le test décisif de la solidité réelle du régime juridique de l'Union sera l'intégrité du scrutin européen de 2019», a indiqué Giovanni Buttarelli lors d'une audition au Parlement européen. «Il faut avoir cette culture de responsabilité pour la protection des données», a-t-il insisté alors que l'affaire Cambridge Analytica n'est selon lui «que le sommet de l'iceberg d'un modèle économique dominant». L'entreprise avait utilisé le ciblage à partir de données personnelles pour favoriser l'élection de Donald Trump et le Brexit.

Or à l'échelle européenne, les standards de protection des données sont loin d'être homogènes, même si le RGPD devrait s'appliquer depuis le printemps dernier de la même manière pour tous. «Depuis le

25 mai nous sommes assez frustrés», a fait savoir lors de la même audition le vice-président du comité européen de protection des données (EDPB), et président de l'autorité belge de la protection des données. «On nous dit 'mais que faites-vous, pourquoi n'agissez-vous pas?' Nous répondons que nous sommes nous som-

mes pieds et poings liés aux autorités nationales et en particulier à l'autorité chef de file», a déploré Willem Debeuckelaere. Une autorité nationale est en effet désignée comme compétente quand une question de violation de données à l'échelle européenne se pose: «Si elle est défaillante, le comité (européen) ne peut rien faire. C'est une faille catastrophique!»

«Si l'autorité [nationale] est défaillante, on ne peut rien faire. C'est une faille catastrophique!»

WILLEM DEBEUCKELAERE
COMITÉ EUROPÉEN
DE PROTECTION DES DONNÉES

Le Belge s'est par ailleurs inquiété de l'augmentation des requêtes pour l'autorité nationale depuis l'entrée en vigueur du RGPD. «En Belgique, la charge de travail a doublé», a-t-

il indiqué. Les avis rendus aux autorités ont été multipliés par trois, le nombre de violations en matière de protection des données a atteint 250, contre une quinzaine les années précédentes, et plus de 200 dossiers de plaintes ont été ouverts ces neuf derniers mois dont la plupart ne sont pas refermés. **F. R.**